

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2021-DEP-016

**AVIS DES EXPERTS DELEGUES
de la Commission Espèces Protégées**

Art L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre de la demande : 2020-00684-011-001

Nom du projet : **Lotissement Chemin des demoiselles à Vaugneray**

Demande d'autorisation environnementale : non

Lieu des opérations

Département : 69

Commune : Vaugneray

Bénéficiaire :

SFHE Groupe Arcade

Motivations ou conditions :

Après instruction du dossier lors de la réunion en visioconférence le 18 mars 2021, nous formulons un avis favorable assorti de quelques remarques :

- Tant sur le site d'implantation des constructions, que sur le site de compensation, il conviendra de veiller à privilégier des essences locales, ou issues de régions proches, tout en tenant compte des contraintes du réchauffement climatique.
- Il conviendra aussi de garder une certaine naturalité au niveau de la noue de gestion des eaux pluviales (préservation des sols en place, organisation de la gestion de l'eau permettant de maintenir une zone humide permanente.
- Veiller à installer des clôtures perméables au sol pour la petite faune entre les jardins des lots construits et à éviter l'installation de grillages fins par des habitants (mesure à intégrer au règlement de la copropriété).
- Envisager dans la mesure du possible l'intégration d'éléments favorables à l'installation de la faune dans les constructions elles-mêmes.

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Auvergne-Rhône-Alpes



**Par délégation du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Auvergne
Rhône-Alpes**

Nom et prénom du délégataire : Hervé COQUILLART Vice-président

Avis : Favorable

Fait le : 25 03 2021

Signature :